Cinquante quatrième année. - N° 19 A Lundi 27 et mardi 28 janvier 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1032

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20190206. *Date de parution :* 24 octobre 2019.
Annonce numéro : 537. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

804 785 228 RCS Grenoble.
SHERCHAM.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Centre commercial Roche Béranger, Immeuble le Bellevue-394 Avenue du Père Tasse, 38410 Chamrousse.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 275000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Alimentation générale et épicerie..
Adresse : Rue Des Martinets, Domaine de l'Arselle, 38410 Chamrousse.
Précédent propriétaire : 522 764 927 RCS Grenoble. **DPG.**
Date de commencement d'activité : 10 octobre 2019.
Publication légale : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné *du* 25 octobre 2019.
Oppositions : Cabinet ARTHAE I sis 20 rue Fernand Pelloutier 38130 ECHIROLLES.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 10/10/2019 enregistré au Service de l'Enregistrement de GRENOBLE 3 le 15/10/2019, Dossier 2019 00048084 Adresse de l'ancien propriétaire : Rue des Martinets Domaine de l'Arselle 38410 CHAMROUSSE. Adresse du nouveau propriétaire : Centre Commercial Roche Béranger Immeuble le Bellevue-394 Avenue du Père Tasse 38410 CHAMROUSSE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..